

fait mention dans son discours lorsqu'il a déclaré:

On demandera à tous les organismes de charité de s'enregistrer et de présenter des rapports annuels. Seuls les dons faits à des organismes inscrits de ce genre pourront être déduits du revenu au cours des années à venir.

J'aimerais que le ministre nous éclaire à ce sujet. Les organismes de charité qui doivent s'enregistrer, cela veut-il dire que chaque curé devra s'enregistrer ou simplement que le cardinal du diocèse de Montréal pourra s'enregistrer au nom de tous les curés de Montréal?

Cela veut-il dire que chacun des presbytères devra avoir sa fiche au ministère du Revenu national? Devra-t-il obtenir un permis spécial l'autorisant à donner des reçus? Faudra-t-il qu'il engage un comptable pour faire ses rapports annuels au gouvernement?

Monsieur le président, l'honorable ministre des Finances devrait nous donner des explications à ce sujet. A tout événement, je tiens à dire que ce n'est pas l'affaire du ministère du Revenu national de faire enregistrer les curés et les vicaires au ministère. Les curés et les vicaires ne devraient pas avoir à présenter des rapports au ministère du Revenu national. Ce ne sont pas des employés du gouvernement fédéral, ce sont des curés et des vicaires qui ont leur propre ministère.

Le ministre des Finances devrait trouver une nouvelle méthode relativement à cette question des reçus de charité et ne pas essayer d'enrôler et d'embrigader les curés et les vicaires comme il tente de le faire présentement.

Monsieur le président, nous sommes déçus par ce budget. Aucune diminution des impôts; au contraire, une augmentation de l'impôt sur le revenu, du moins on a relevé les impôts qu'on avait abaissés l'an dernier. Il n'est pas question d'augmentation des allocations familiales et des pensions de vieillesse, non plus que de porter les déductions d'impôt à \$1,500 ou \$3,000, comme l'ont suggéré nos collègues du Nouveau parti démocratique. Nous trouvons leur amendement satisfaisant et nous allons voter en sa faveur.

Quant à celui des conservateurs, nous le trouvons, à prime abord, satisfaisant. Je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier complètement, mais à la première lecture, il me semble satisfaisant et, pour notre part, nous voterons également pour cet amendement.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

**M. Bert Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord exprimer au ministre ma vive sympathie en ce qui concerne les problèmes qu'il lui incombe de résoudre. Nous ne souscrivons pas aux mesures qu'il préconise, mais nous sympathisons certes

[M. Grégoire.]

avec lui concernant les problèmes d'imposition qui le sollicitent. Au début de son exposé, le ministre a parlé de la Commission royale d'enquête sur les impôts. Pour résumer son exposé, on pourrait dire qu'il a présenté un budget de colmatage en attendant de posséder plus de renseignements. Je pense que c'est bien cela.

Néanmoins, je m'oppose énergiquement à l'attitude prise par le ministre quant au boom que connaît le Canada. A mon avis, le boom dont il parle ne vise pas tout le Canada. Selon moi, le problème auquel le ministre et le pays doivent faire face, c'est celui de la répartition équitable des biens et services. C'est là, je pense, le véritable problème. Le ministre affirme qu'il faut ralentir la marche, modérer quelque peu l'accélération parce que le pays en arrive à un point où il lui sera physiquement impossible d'aller plus loin.

Je rappelle au ministre que le Parlement devrait se faire un devoir d'aider les provinces à accroître la production et à mettre plus de produits sur le marché. Si des pressions inflationnistes se font sentir, ce n'est pas à nous de nuire aux provinces, d'empêcher leur croissance. En fin de compte, les mises de fonds doivent précéder la production. Si nous réduisons les mises de fonds, nous allons sûrement freiner du même coup l'expansion de la production, car nous ne pouvons assurer la production nécessaire sans dépense d'équipement.

S'il faut en croire le ministre, nous aurions tout simplement trop d'argent en quête de trop peu de produits. Les gouvernements provinciaux jouent un rôle très considérable dans la vie des Canadiens. Ce rôle prendra de l'ampleur avec le temps, par rapport à la situation du gouvernement fédéral à Ottawa. L'histoire nous en donne la preuve. Nous nous rendons compte qu'il doit en être ainsi. Les budgets des gouvernements provinciaux prennent de plus en plus d'importance, tout comme ceux des municipalités. Au stade actuel de notre évolution politique, nous devons nous estimer heureux d'avoir des administrations provinciales fortes et stables. Étant donné la confusion qui a régné dans le domaine fédéral, je suis persuadé que c'est là une des compensations de notre système de gouvernement au Canada.

Le ministre a dit que nous devons assurer d'amples revenus aux provinces. Je n'aime pas à me répéter, mais je dois demander au ministre pourquoi son ministère ne fait pas un véritable travail de recherche sur les possibilités qu'il y aurait de créer une banque municipale. Une banque municipale s'occuperait des véritables besoins provinciaux. Chacun ici sait que les besoins au niveau des municipalités sont plus considérables qu'aux autres niveaux de gouvernement existant au